

TARIFS au 1^{er} JUILLET 2024

HONORAIRES DE GERANCE

5 à 8 % HORS TAXES MAXIMUM

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

3 % TTC

VACANCE LOCATAIRE

2.56 % TTC

HONORAIRES PARTICULIERS

Vacation :	
représentation (assemblée générale, audience, expertise, ...), dépôt de plainte, gestion de sinistre, selon l'importance du dossier, minimum	78.00 € HT
Honoraires sur travaux :	
Dossier de demande de subvention ANAH, dossier de demande de travaux exemptés de permis de construire, selon l'importance du dossier, minimum	315.00 € HT
Pour la gestion financière du dossier, sur le montant total TTC des travaux, selon l'importance du dossier	3 à 8 % HT
Frais de contentieux, selon l'importance du dossier, minimum	84.00 € HT
Etat récapitulatif impôt sur le revenu foncier, selon l'importance du dossier, minimum	70.00 € HT
Permis de louer	80.00 € HT
Fin de mandat de gestion ou de location : Clôture de compte	100.00 € HT
Relevé et gestion de compteurs : 1 compteur	31.00 € HT
chaque relevé supplémentaire : en partie commune	3.00 € HT
en partie privative	6.20 € HT

REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS

Lettre recommandée, - avec accusé de réception	Selon le coût
Relance de loyer	9.00 € TTC
Mise en demeure	22.00 € TTC
Gestion des impayés	45.00 € TTC
Attestation	10.00 € TTC
Photocopies : de 1 à 10 unités, l'unité.....	0.76 € TTC
les unités suivantes	0.38 € TTC

HONORAIRES DE SYNDICAT

HONORAIRES

par lot principal et par an	195.00 € HT
avec un minimum de	1500.00 € HT
Prise en charge du dossier	500.00 € HT
Droit fixe par lot	30.00 € HT
Diffusion fiche synthétique	15.00 € HT
Diffusion de la copie du carnet d'entretien	15.00 € HT
Diffusion de la copie du diagnostic technique	15.00 € HT
Diffusion règlement copropriété + modificatif	100.00 € HT

VACATIONS

	Heures ouvrables .	Hors heures ouvrables
Responsable ou cadre.....	85.00 € HT	126.00 € HT
Collaborateur	53.00 € HT	82.00 € HT
Secrétariat	32.00 € HT	48.00 € HT

RECOUVREMENT DES IMPAYES

Première relance	9.00 € TTC
Mise en demeure.....	35.00 € TTC
Remise du dossier à l'huissier	240.00 € TTC
Constitution du dossier pour l'avocat	240.00 € TTC
Suivi du contentieux.....	au temps passé

MUTATION

Etablissement de l'état daté de l'art.5 du décret du 17.03.1967	380.00 € TTC
Mise à jour de l'état daté	190.00 € TTC
Pré état daté	190.00 € TTC
Copie documents comptables en vue promesse de vente	144.00 € TTC

TRAVAUX

Pour la gestion financière du dossier et sur le montant	
total HT des travaux	avec d'intervention d'un maître d'œuvre..... 2 à 5 % HT
	sans d'intervention d'un maître d'œuvre..... 3 à 7 % HT

RELEVÉ DE COMPTEUR :

1 compteur	31.00 € HT
chaque relevé supplémentaire : en partie commune	3.00 € HT
en partie privative	6.20 € HT

FRAIS DIVERS :

Photocopie : de 1 à 10 unités, l'unité	0.64 € HT
Les unités suivantes	0.32 € HT

BAIL D'HABITATION OU MIXTE ET PROFESSIONNEL

PROPRIETAIRE :

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION² 1 % TTC du loyer annuel

PROPRIETAIRE ET LOCATAIRE, partagé par moitié :

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DOSSIER LOCATAIRE ET REDACTION DU BAIL

Barème applicable par tranches

- 12 % TTC du loyer annuel jusqu'à 400 € de loyer mensuel
- 9 % TTC du loyer annuel de 400 € à 600 € de loyer mensuel
- 8 % TTC du loyer annuel au-delà de 600 €

HONORAIRES ETAT DES LIEUX 4 % TTC du loyer annuel

REDACTION DU BAIL sans recherche du locataire 9 % TTC du loyer annuel

HONORAIRES REDACTION AVENANT 9 % TTC du loyer annuel

LOCATAIRE

ANNULATION DE CONGE 100.00 € TTC

LOCATION DE GARAGES, PARKINGS ET DIVERS

Honoraires de location, constitution dossier, rédaction du bail..... 12 % TTC du loyer annuel

BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

LOCATION

20 % HT du LOYER ANNUEL, minimum 325.00 € HT

REDACTION DE BAIL 10 % HT du loyer annuel

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Prise en charge du dossier 430.00 € HT
+ 2 % HT du loyer annuel

AVENANT DE REVISION TRIENNALE

Contient les frais de notification et de rédaction de l'avenantforfait de 150.00 € HT

REDACTION AVENANT.....9 % TTC du loyer annuel

Si la formalité de l'enregistrement est requise les droits et timbres fiscaux sont en sus, ainsi qu'un forfait de 100.00 € TTC, pour l'accomplissement de cette formalité.

HONORAIRES DE TRANSACTION

AVIS DE VALEUR

DEPLACEMENT / OUVERTURE DE DOSSIER 150.00 € HT

AVIS DE VALEUR 0.20 % HT du prix
avec minimum de 178.00 € HT

Pour une évaluation avec rapport d'expertise détaillé, les honoraires seront fixés amiablement avant la prise en charge.

VENTE D'IMMEUBLE

Les honoraires sont applicables sur les tranches indiquées ci-dessous :

de 0 à 50 000.00 € 10 % TTC du prix de vente

au delà de 50 001.00 € 6 % TTC du prix de vente

avec un minimum de 3 000.00 € TTC

* Honoraires à la charge du vendeur sauf en cas de succession

NOTA :La TVA incluse dans les montants indiqués dans ces tarifs (pages 1 à 4) est celle en vigueur à ce jour, soit 20.00 %. En cas de changement de taux, les honoraires seraient recalculés selon le taux légal applicable.

LELOUP IMMOBILIER

54 rue Saint Eloi 76000 ROUEN

Caisse de garantie GALIAN – 89 rue La Boétie – Paris VIIIè – n° 12 548 P

SARL au capital de 7622. € - RC Rouen B 317 888 071 00022 – TVA : FR 92 317 888 071 00022

Cartes Professionnelles CPI7606 2016 000 004 555 – APE 6831Z – ORIAS 08 044 202

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un

Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale